Appel à projet
Exposition Automne 2027 – Projet Vivre 3
Résidence artistique - Porte de Maurienne (Savoie)

Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du programme ALCOTRA

Présentation du lieu :

L'Espace d'Arts Visuels est un espace culturel de 60 m^2 dédié aux expositions d'art contemporain et situé dans le bâtiment du Cairn à Val d'Arc, en Savoie.

Le Cairn est un équipement de la Communauté de Communes de Porte de Maurienne à destination des habitants du territoire. Il regroupe le centre socio-culturel 3 P'tits Cailloux, une salle de l'Etablissement d'Enseignement Artistique (EEA), le Relais Petite Enfance (RPE) et l'Espace d'Arts Visuels.

La création de cet espace s'inscrit dans une volonté de rendre l'art contemporain, sous ses différentes expressions, plus accessible, notamment en facilitant les rencontres entre les publics et les artistes et/ou leurs œuvres.

Deux à trois expositions temporaires sont proposées chaque année. Elles deviennent des fils conducteurs pour d'autres propositions artistiques et culturelles, tels que des ateliers, des spectacles, des lectures, des rencontres ou des conférences.

Définition du projet :

L'exposition d'automne 2027 s'inscrit dans Vivre/Vivere, un projet franco-italien cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg ALCOTRA. Déployé sur 3 années, l'objectif est d'interroger le regard que portent les habitants sur leur territoire transfrontalier. Cette exposition sera le point final de ce projet Franco-Italien.

L'appel à candidature :

Autrefois unie au sein d'un même espace culturel, politique et géographique (notamment sous l'égide de la Maison de Savoie), la vallée de la Maurienne partage avec l'Italie une histoire commune, rythmée par les échanges commerciaux, les migrations, les traditions alpines et les voies de passages à travers les cols.

Aujourd'hui, alors que les infrastructures de transport (tels que le chantier Lyon-Turin) redessinent les paysages et les flux, cet appel à projet invite les artistes à explorer ce que signifie vivre "de part et d'autre" de la frontière. Il s'agit de questionner la mémoire collective, la porosité des frontières, l'évolution des langues ou des patois, et les liens qui unissent encore la Maurienne au Piémont et à l'Italie.

L'appel à candidature est ouvert aux artistes indépendants ou collectif d'artistes, disposant d'un numéro de SIRET, résidant en France ou à l'étranger, sans restriction de nationalité ou d'âge, engagés dans une démarche contemporaine.

L'artiste ou collectif d'artistes devra s'appuyer sur des rencontres avec les habitants, les associations, les écoles, ou tout public qui semblera pertinent. Ces rencontres seront facilitées par le service culture de la communauté de communes.
Il est également attendu que l'artiste ou les artistes réalisent des ateliers de pratique artistique avec des collégiens et lycéens franco-italiens (30 élèves environ) dans la période du 9 au 12 mars.

Il n'y a pas de contraintes de formes, toutes les techniques sont envisageables. Une restitution de la résidence dans l'Espace d'Arts Visuels est attendue, il peut s'agir d'une présentation des recherches sous formes d'exposition.

La période d'exposition envisagée est d'octobre à décembre 2027. Le travail de recherche sur le territoire de Porte de Maurienne pourra avoir lieu entre février et juin 2027.

Conditions financières :

Une enveloppe de **14 000€** correspondant à la bourse de résidence et incluant **tous les frais** comprenant :

- Le travail de recherche avec des habitants du territoire (28 jours minimum de présence sur le territoire à répartir selon le projet)
- Les divers frais (transport, repas et hébergement)
- Conception de l'exposition, cession des droits de l'exposition pour une durée de 3 mois.
- Frais de production (matériel, impressions (hors communication) ...)
- Frais de transport de l'exposition
- Montage et démontage d'exposition
- Présence au vernissage

Une enveloppe de 4400 € s'ajoute à la précédente pour des ateliers à destination des scolaires **qui auront lieu du 9 au 12 mars**, dans le cadre de rencontres franco-italienne, cette enveloppe comprend tous les frais : transport, repas, hébergement, frais de matériel et d'ateliers.
Ces ateliers seront coconstruits avec les enseignants français et italiens partenaires du projet Vivre/Vivere.

Nous prenons en charge les éléments de communication.

Conditions d'accueil :

Un espace de travail avec accès à l'eau et internet sera mis à disposition de l'artiste ou du collectif d'artistes. Cependant il vous sera demandé d'être autonome sur le logement et les repas.
L'artiste ou les artistes devra/devront aussi être autonome/s sur les déplacements et disposer d'un véhicule pour circuler dans le territoire.

Dossier de candidature :

En un seul fichier PDF (10 Mo maximum), nommé : NOM_Prenom_Candidature_EA27

- Une note d'intention, précisant votre démarche, présentation du projet et axes de recherches, pistes d'atelier ;

- Un calendrier prévisionnel (avec au moins deux jours de présence du 9 au 12 mars) ;

- Une répartition prévisionnelle du budget ;

- Un Curriculum Vitae ;

- Un portfolio

Calendrier :

Votre candidature est à envoyer par mail à l'adresse suivante :
culture@portedemaurienne.eu avant le **4 janvier 23h59**

Un jury se réunira pour étudier les propositions au courant du mois de janvier. Le jury est composé : des élus, des professionnels de la culture, du champ social, et de l'Education Nationale.

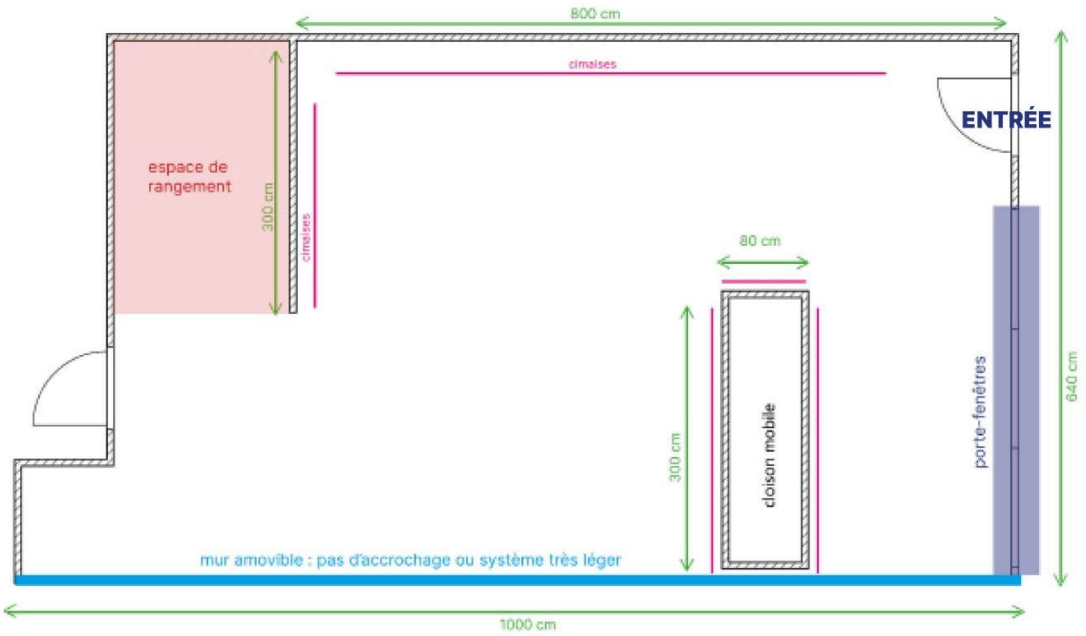
Annonce des résultats : fin janvier

Contact :

Emma Ertzscheid – Médiatrice culturelle
culture@portedemaurienne.eu - 06 69 05 79 08 ou 06 50 84 88 35

Espace d'Arts Visuels
Bâtiment le Cairn – Parc Rochette
8 Allée du Château
73220 Val d'Arc (Commune d'Aiguebelle)

Plan de l'Espace d'Arts Visuel




1. vue depuis l'arrière


2. vue depuis l'entrée


3. vue depuis l'arrière

précisions sur le materiel et la salle :

- 3 socles cubiques 40×40×40cm
- 3 socles de 40cm largeur et 50 cm de hauteur
- 4 panneaux en bois 2m de hauteur
- présence de nombreuses prises au sol et le long du mur
- hauteur de plafond : 4 m
- la cloison mobile visible sur le plan et les photos (1 et 3) est déplaçable dans l'espace
- pas de possibilité de faire des trous dans les murs
- présence de cimaises (fils et crochets)